



COMITÉ DES FÊTES ORRY-LA-VILLE - MONTGRÉSIN

LOCATION DE MATÉRIEL

Cadre réservé au Comité des fêtes - Ne rien remplir - Exemple :

☐ Emprunteur

☐ Agents

☐ Comité des fêtes

Le Comité des fêtes loue son matériel aux particuliers orrygeois et le met gratuitement à disposition des associations orrygeoises, sous les conditions suivantes :

La demande doit être faite le plus tôt possible :

- Par mail à l'adresse comitedesfetesorry@free.fr
- Par courrier en déposant la présente fiche à la mairie, au nom du Comité des Fêtes
- Ou par téléphone auprès de Sylvie Ferret 06 77 75 70 96

Le règlement de la location du matériel se fera au moment du retrait du matériel (les chèques sont à établir à l'ordre du Comité des fêtes).

Un chèque de caution de 500 € à l'ordre du comité des fêtes est demandé pour chaque location.

Aucune livraison de matériel ne sera effectuée. Les locations seront acceptées sous réserve de la disponibilité du matériel.

Toute dégradation constatée après utilisation sera directement facturée à l'emprunteur responsable des dommages, sur la base d'un devis.

Nom et prénom de l'emprunteur :

Téléphone :/...../...../...../.....

Adresse postale :

Adresse électronique (facultatif) :

Date de retrait du matériel :/...../..... - de retour :/...../.....

Détail du matériel emprunté	Quantités disponibles*	Quantités souhaitées	Prix unitaire	Prix total
Tentes 3 x 3 m	12		Réservées aux associations	
Chaises	194		1 €	
Bancs en bois	25		2 €	
Bancs en plastique	40		2 €	
Tables en bois	52		6 €	
Tables en plastique	60		6 €	
*sous réserve de locations en cours			Total	

Date :

Signature de l'emprunteur
(précédée de la mention « Lu et approuvé ») :

Signature du représentant
du Comité des fêtes :